



NOTE DE SYNTHÈSE N°15

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1-BP M57 COMMUNE DE POULX

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en fonctionnement sur un montant de **0€** :

Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé2	Montant
11	Charge à caractère général	60612	Energie - Electricité	-1 100,00 €
67	Charges spécifiques	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	700,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	400,00 €
Total				0,00 €

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en investissement sur un montant de **28 700€** :

Opération	Intitulé	Chapitre	Intitulé2	Article	Intitulé3	Montant
		21	Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	145 000,00 €
		16	Emprunts et dettes assimilées	16878	Autres organismes et particuliers	-145 000,00 €
2800	Local polyvalent	23	Immobilisation en cours	2318	Autres immobilisations corporelles	3 500,00 €
308	Panneaux lumineux	21	Immobilisations corporelles	21578	Autre matériel technique	25 200,00 €
Total						28 700,00 €



Opération	Intitulé	Chapitre	Intitulé2	Article	Intitulé3	Montant
		10	Dotations, Fond divers	10222	FCTVA	-682,20 €
2800	Local polyvalent	13	Subventions d'investissement	13273	Feader	29 480,52 €
2900	Jardins partagés	13	Subventions d'investissement	1322	Régions	-98,32 €
Total						28 700,00 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°2024/07/02/07 du 2 Juillet 2024 adoptant le budget primitif de la commune,
Considérant l'avis émis en commission le 26 Novembre 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la commune de Poulx,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.